



## Bracelet electronique

-----  
Par Bennn49

Bonjour, j'ai été condamné le 3 fevrier 2022 à une peine de 4 mois de ddse peine

J'aurais due l'avoir dans les 30 jours qui suivent le jugement hors nous somme le 5 mai et je n'ai toujours pas de nouvelle concernant la mise en place du bracelet mon avocat ne me conseille pas du tout depuis l'audience où ne me répond que très peu. Il n'était d'ailleurs pas au courant que j'avais une ddse peine et non une ddse aménagement et que je n'avais d'ailleurs pas le droit à des remises de peines. Je me demande comment faire pour savoir en est mon dossier à part ma Spip qui ne répond plus à mes mails depuis 2 semaines et surtout s'il y avait un recours puisque le délai de 30 jours pour la mise en place du ddse est largement dépassé.

Merci pour vos réponse. Cordialement